



Modif de testament avec maladie perte mémoire

Par **buny**, le **29/10/2008** à **16:53**

bonjour a tous
ma grand mère décédée avait fait un testament rnmalheureusement elle a commencée a avoir des soucis de santé et perte importante de mémoirerntre temps peu avant son décès un de ses enfants l a emmené chez le notaire pour qu il soit favoriserrnpouvons nous annuler ce testament ?rnune autre question lors du décès ses comptes sont bloqués mais son coffre bloqué ou non ??? rnmerci pour vos réponses

Par **buny**, le **29/10/2008** à **23:37**

j ai oubliée de préciser qu elle avait rédigée un testament il y a un an elle n etait pas encore malade ...rnd après vous si nous mettons une procédure auprès des tribunaux pour le fait que son dernier testament a été fait a un moment ou elle perdait tout a fait la tete, et que c est accompagnée de son fils (qu elle détestait) qu' elle a fait ce testament hors que le précédent testament elle décrivait que son fils a eu envers elle un abus de confiance..clairement dit son fils a profité de ses pertes de mémoire pour l emmener chez le notaire faire un testament quelques mois avant son décèsrnrnmerci pour vos conseils et du temps que vous nous consacrerez a votre réponse